



Soren

18 avenue de l'Opéra

75001 Paris

✉ conformite@soren.eco

soren.eco



PROCEDURES DE SELECTION DES OPERATEURS

(POIDS DES CRITERES D'ATTRIBUTION)

Introduction

Pour les offres jugées recevables, la sélection des candidats portera sur des critères techniques, sociaux et qualité/sécurité/environnement, ainsi que sur l'analyse de l'offre économique. L'analyse ci-dessous porte sur les quatre Dossiers de Consultation des Entreprises (DCE) suivants :

DCE Prestations logistiques Camion complet (2026)

DCE Prestations d'enlèvement et regroupement PV (2025)

DCE Prestations logistiques Outre-Mer (2026)

DCE Traitement PV (2025)

Les coefficients appliqués à chacun des critères de sélection, qui détermineront le classement des offres, varient selon le type de prestation. Les cinq critères d'évaluation sont communs aux quatre DCE : Technique, Proximité, QSE, Social et Tarif. Seul le critère Tarif (30 %) est pondéré de manière identique dans les quatre DCE.

1. Tableau comparatif des pondérations par DCE

Critère	Camion complet	Enlèvement & regroupement PV	Outre-Mer	Traitement PV
Technique	25 %	30 %	30 %	30 %
Proximité	15 %	15 %	15 %	20 %
QSE	15 %	10 %	10 %	10 %
Social	15 %	15 %	15 %	10 %
Tarif	30 %	30 %	30 %	30 %

2. Critères et pondérations identiques

Les DCE « Prestations d'enlèvement et regroupement PV » et « Prestations logistiques Outre-Mer » partagent exactement la même grille de pondération :

- Technique 30 %,
- Proximité 15 %,
- QSE 10 %,
- Social 15 %,
- Tarif 30 %.

3. Spécificités du DCE Camion complet

Ce DCE se distingue par deux écarts de pondération :

- Technique à 25 %

- QSE à 15 %

4. Spécificités du DCE Traitement PV

Ce DCE se distingue par deux écarts de pondération :

- Proximité à 20 %
- Social à 10 %

5. Détail des critères – Opérateurs logistiques

○ Critère technique

L'évaluation de la valeur technique de l'offre portera notamment sur :

- L'adaptation des moyens techniques dédiés par le Prestataire au transport des flux de panneaux photovoltaïques usagés ;
- La démonstration de la capacité du Prestataire à respecter les délais imposés ;
- Les équipements des véhicules pour saisir les données, respecter la traçabilité et renseigner Trackdéchets.
- L'expertise mobilisée et son adéquation au besoin ;

○ Critère principe de proximité

Ce critère est apprécié en fonction de la distance moyenne parcourue par les panneaux photovoltaïques usagés du point d'enlèvement ou du point d'apport volontaire au centre de regroupement ou de traitement. Plus cette distance est courte, plus la note sera élevée.

○ Critère QSE

L'évaluation de ce critère considèrera notamment :

- La gestion de la traçabilité des flux de panneaux photovoltaïques usagés et des prestations réalisées, la qualité de reporting, la formation des personnels en charge du reporting, la gestion de la traçabilité pendant les périodes de congés ou d'absences ;
- L'expérience du candidat sur l'outil Trackdéchets
- L'intégration de principes de management par le candidat, permettant d'assurer à SOREN la qualité, l'efficacité et la fiabilité des prestations en conformité au cahier des charges ;

- La démarche environnementale du candidat proposée pour répondre au cahier des charges ;
- Les actions et procédures mises en œuvre pour assurer la sécurité lors de la réalisation des prestations ;
- La formation du personnel aux tâches qui lui sont affectées, notamment en matière de sécurité.

○ Critère social

Ce critère récompense la performance sociale du candidat en lien avec la prestation qui lui est confiée.

A titre principal, il s'agira pour le candidat de présenter comment il entend recourir à l'emploi de personnes bénéficiant du dispositif d'insertion par l'activité économique prévu à l'article L.5132-1 du code du travail.

○ Conditions tarifaires

Ce critère sera apprécié sur la base des informations relatives au prix des prestations portées par le candidat.

6. Détail des critères – Opérateurs de traitement

○ Critère technique

L'évaluation de la valeur technique de l'offre portera notamment sur :

- L'expertise mobilisée et son adéquation au besoin ;
- Les moyens techniques mis en œuvre ;
- La capacité du candidat à garantir un taux de recyclage et de valorisation de chacune des fractions séparées et la pertinence des filières de valorisation proposée ;
- La capacité à assurer une démarche de traçabilité permettant de recenser le parcours des PV et fractions de l'entrée à la sortie des opérations ;
- La démonstration de la capacité du prestataire à respecter les délais imposés.

○ Critère principe de proximité

Ce critère est apprécié en fonction de la distance moyenne parcourue par les panneaux photovoltaïques usagés du point d'enlèvement ou du point d'apport volontaire au centre de traitement. Plus cette distance est courte, plus la note sera élevée.

○ Critère QSE

L'évaluation de ce critère considèrera notamment :

- La gestion de la traçabilité des flux de panneaux photovoltaïques usagés et des prestations réalisées, la qualité de reporting, la formation des personnels en charge du reporting, la gestion de la traçabilité pendant les périodes de congés ou d'absences
- L'intégration de principes de management par le candidat, permettant d'assurer à SOREN la qualité, l'efficacité et la fiabilité des prestations en conformité au cahier des charges
- La démarche environnementale du candidat proposée pour répondre au cahier des charges
- Les actions et procédures mises en œuvre pour assurer la sécurité lors de la réalisation des prestations
- La formation du personnel aux tâches qui lui sont affectées, notamment en matière de sécurité.

○ Critère social

Ce critère récompense la performance sociale du candidat en lien avec la prestation qui lui est confiée.

A titre principal, il s'agira pour le candidat de présenter comment il entend recourir à l'emploi de personnes bénéficiant du dispositif d'insertion par l'activité économique prévu à l'article L.5132-1 du code du travail.

○ Conditions tarifaires

Ce critère sera apprécié sur la base des informations relatives au prix des prestations portées par le candidat.